«L'ART'is CLIC»

3ème Salon d'Art photographique de Saint Étienne au Mont - (62360)

Concours et Expositions photos

27, 28 et 29 mars 2027

Lieu d'exposition : Complexe MAMELIN /CACHAINE
Angle rue Pasteur rue du stade - Quartier de Pont de Briques
62360 – SAINT ETIENNE AU MONT

Entrée Gratuite
TROPHÉES (2) F.P.F – MÉDAILLES (9) - DIPLÔMES F.P.F (18) -
COUPS DE CŒUR DES JUGES (9)
Prix spécial et trophée du meilleur Club : 200 € + trophée FPF
Vernissage et remise des récompenses : samedi 27/03/2027 à 18h00

Organisé par le Club Photo **GRAND'ANGLE 6.2** de Saint Etienne au Mont (62)
Affilié à la Fédération Photographique de France - N° 2099/UR01
Sous le patronage

de la Fédération Photographique de France

N° 2027/03

RÈGLEMENT

1 – PARTICIPATION ET THEMES

Le salon **«L'ART'is CLIC» de Saint-Etienne-au-Mont** est ouvert à tous les photographes, amateurs ou professionnels de France et de Belgique, âgés de 18 ans minimum. Cependant, une inscription peut être rejetée lorsque le commanditaire ou les organisateurs du concours, à leur discrétion raisonnable, estiment que l'inscription n'est pas conforme aux règles de l'exposition et aux présentes conditions d'inscription.
L'adhésion à une organisation photographique n'est pour autant pas requise et non obligatoire.

Le salon est en **images numériques projetées** et comporte trois sections :
- **A** : Thème **«libre couleur»**
- **B** : Thème **«libre monochrome»**
- **C** : Thème **«la mer» (couleur)**

Thème A *«MONOCHROME»*
La créativité est admise dans cette catégorie. Un œuvre noir et blanc allant du gris foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris. Une œuvre noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie Noir-et-Blanc. Par contre, une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie Couleur.

Thème B *« COULEUR»*
La créativité est admise dans cette catégorie. Remarque importante : les IMAGES MONOCHROMES ne sont pas autorisées dans cette section.

Thème C *«LA MER»*
La créativité est admise dans cette catégorie. Remarque importante : les IMAGES MONOCHROMES ne sont pas autorisées dans cette section.

La participation est de **4 images maximum par section par auteur,** soit **12 photos maximum par auteur**. Dans chaque section, les photos participantes d'un même auteur seront mélangées avec celles des autres photographes.
Une image ne peut être saisie que dans une seule section. Il est interdit de présenter des œuvres très similaires dans les différentes catégories. Le cas échéant, une seule de ces images sera retenue en cas d'acceptation.
Une image ayant déjà été acceptée dans une précédente édition du Salon «L'ART 'is CLIC» ne peut être soumise une nouvelle fois.

Les photos présentées doivent être libres de toute contrainte et ne doivent en aucun cas léser les droits de quelque personne physique ou morale que ce soit.
Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur les photos.

2 – MODALITES PRATIQUES

Les images créées par l'intelligence artificielle ne sont pas autorisées dans ce salon. Toutes les parties de l'image doivent avoir été photographiées par l'auteur qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises.

En soumettant une image, le participant certifie que l'œuvre est la sienne (les images ne peuvent pas incorporer des éléments produits par quelqu'un d'autre (par exemple : des images clipart, des images ou des illustrations téléchargées sur Internet).

Les fichiers photos doivent être joints impérativement à la procédure d'inscription et de paiement.

Les dimensions requises sont : format jpeg, espace sRVB, 300 dpi, 3000 pixels minimum pour le plus grand côté, poids maximum 8 Mo par fichier

Nommez vos images (de 1 à 4 par thème) sous cette forme : **NOMPrenom_Theme_TitreImage**
Le nom de l'image doit être au minimum de 5 caractères et sans numéro.

Thème Couleur = C
Thème Monochrome = M
Thème La mer = R

Les alias (pseudo, surnom…) ne sont pas autorisés.

EXEMPLE : pour une photo de **Jules DUPONT** jouée dans le **thème couleur,** nommée **Fleurs rouges**, le nom de l'image sera **: DUPONTJules_C_FleursRouges.jpeg**

Les images ne respectant pas ces caractéristiques (format et nommage) seront rejetées lors de la procédure de vérification des images et ne pourront pas participer au concours.

Tout envoi est définitif, aucun autre envoi de remplacement, ni aucune modification ne pourront être effectués.

3 – ORGANISATION DU SALON

Les personnes assurant la présidence du salon, les personnes étroitement associées à l'organisation de celui-ci et les personnes chargées de l'utilisation des logiciels du salon sont autorisées à y participer. Cependant leurs photos ne pourront recevoir aucune distinction.

Les photos primées ainsi qu'une sélection des meilleures images, 90 au total, seront imprimées au format 20 x 30 cm, et présentées sous cadre 30 x 40 cm. Elles seront exposées lors du salon. Ces photos seront détruites après l'exposition.

Sauf indication contraire expresse du participant, les organisateurs se réservent le droit de reproduire, dans l'intérêt de cette manifestation, les photos en indiquant le nom de l'auteur.

A ce titre, les reproductions des photographies peuvent être utilisées dans divers outils de communication du club organisateur (site internet, site du salon, Facebook, Instagram, publications ainsi que pour le catalogue du salon).

Les organisateurs ne peuvent, en aucun cas, être tenus pour responsables des litiges et des contestations éventuelles.

4 - PARTICIPATION AU CONCOURS

Le règlement prévoit une seule participation par personne au concours.
Les participants individuels ne peuvent pas participer en Club.
Les participants en Club ne peuvent pas participer en individuel.

A - FRAIS DE PARTICIPATION

Les adhérents individuels de la Fédération Photographique de France (à jour de cotisation pour l'année en cours) bénéficient d'une remise de 3 € sur le prix public.

Pour les inscriptions par club, une remise de 5 € sur le prix public est accordée pour 6 participants minimum, pour chaque participant.

De 1 à 3 thèmes / Non adhérent FPF : 25 €
De 1 à 3 thèmes / Adhérents FPF : 22 €
De 1 à 3 thèmes / Club non FPF : 18 € par participant (6 participants minimum)
De 1 à 3 thèmes / Club FPF : 13 € par participant (6 participants minimum)

Les droits de participation par auteur sont à régler au moment de l'inscription sur le site dédié. Le règlement se fait uniquement par Carte bancaire.
Si les droits de participation ne sont pas acquittés, les photos ne seront ni jugées, ni projetées, ni exposées**.**

B – MODALITES D'INSCRIPTION

Toutes les inscriptions se font en ligne avec paiement et envoi des images simultané. **Pensez à préparer et nommer vos images avant de procéder à votre inscription.**
Tout envoi est définitif, aucun autre envoi de remplacement ne pourra être effectué après l'inscription.
De même, aucune modification de quelque nature que ce soit, ne pourra être prise en compte

Inscription en ligne au concours en individuel

1. Choisissez « INSCRIPTION INDIVIDUELLE »
2. Remplissez les champs avec vos informations personnelles (nom, prénom, adresse, téléphone, mail)
3. Sélectionnez les thèmes auxquels vous participer
4. Joignez vos images nommées sous cette forme : **NOMPrenom_Theme_TitreImage** ET au format jpeg, espace sRVB, 300 dpi, 3000 pixels minimum pour le plus grand côté, poids maximum 8 Mo par fichier
5. Validez et payez par carte bancaire

6. Vous allez recevoir un mail de confirmation d'inscription

Inscription en ligne au concours en Club

1. Choisissez « INSCRIPTION CLUB »
7. Remplissez les champs avec vos informations personnelles (nom, prénom, adresse, téléphone, mail)
2. Sélectionnez les thèmes auxquels vous participez
3. Indiquez **le nom et le numéro exact du Club participant, ainsi que le numéro UR** dans les champs prévus à cet effet
4. Joignez vos images nommées sous cette forme : **NOMPrenom_Theme_TitreImage** ET au format jpeg, espace sRVB, 300 dpi, 3000 pixels minimum pour le plus grand côté, poids maximum 8 Mo par fichier
5. Validez et payez par carte bancaire
6. Vous allez recevoir un mail de confirmation d'inscription

5 - CALENDRIER

- Souscription ouverte à partir du : 1er décembre 2026
- Date limite de réception : 27 janvier 2027 à minuit (heure de Paris)
- Jugement : Du 20 au 28 février 2027
- Notification des résultats : 15 mars 2027
- Exposition : samedi 27 mars de 14h à 17h - Dimanche 28 mars 2027 de 10 à 18h – Lundi 29 mars de 9h à 15h
- Envoi des récompenses : à partir du 15 avril 2027
- Catalogue sur site : 15 mars 2027

6 - COMPOSITION DU JURY ET DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Un jury composé de 3 juges (+1 juge suppléant) aura la charge de noter les photographies. De cette notation découlera la sélection des photos qui seront acceptées au salon.

- juge 1 - Yoann DELAPLACE - AFPF - EFIAP
- juge 2 - Eric CAUSSE - EFIAP /P - EFPF
- juge 3 - José Manuel PIRES DIAZ - MFIAP/p - EFIAP/p - MFPF- EFPF

La décision du jury est définitive et sans appel.
Le jugement sera réalisé par internet et par section, sans que les juges aient la possibilité de s'influencer. Les images apparaîtront de façon aléatoire et mélangées.

7 - PRIX ET RECOMPENSES

Chaque image ne pourra recevoir qu'une seule récompense et chaque auteur ne pourra recevoir qu'une récompense par section.

Un TROPHÉE F.P.F récompensera le meilleur auteur du Salon (sur le plus grand nombre d'acceptations toutes sections confondues et nombre de points en cas d'égalité).

Un TROPHÉE F.P.F accompagné d'un prix de 200 € (offert par l'organisation) récompensera le meilleur club (sur le plus grand nombre de points sur les 8 photos les mieux classées toutes catégories confondues plus le ou les suivantes en cas d'égalité).

Pour chaque thème :
1 Médaille or F.P.F - 1 Médaille argent F.P.F - 1 Médaille bronze F.P.F – Total 9 médailles
6 diplômes F.P.F mention HONORABLE par section, accompagné d'un pin's fédéral – Total 18 diplômes
1 coup de cœur par section et par juge – Total 9 coups de coeur

Les résultats seront notifiés par mail aux participants et consultables sur le site du concours.

8 - CATALOGUE DU SALON «L'ART' is CLIC»

Un catalogue comprenant les photographies primées ainsi que celles éditées sera mis à disposition de tous les participants par voie numérique.

9 - PROTECTION DES DONNÉES

En participant à ce concours/exposition, vous consentez à ce que les données personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses postales, les adresses courriel, soient conservées, traitées et utilisées par les organisateurs à des fins liées à ce concours.
Vous consentez également à ce que ces informations soient transmises aux organismes ayant accordé un patronage à cette manifestation.

Vous reconnaissez et acceptez que la participation signifie que le statut et les résultats de votre participation soient rendus publics.

La participation au concours implique l'autorisation de reproduire gratuitement les œuvres reçues dans le cadre de la promotion de l'événement organisé par le **CLUB PHOTO GRAND'ANGLE 6.2** . Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige ultérieur.

Contact pour toute question :

Serge VASSEUR – 82 Rue Eugène Varlin – 62360 – SAINT ETIENNE AU MONT
Email : vasserge62@gmail.com - Tel : 06/87/67/03/43

Nathalie POTHIER
Gestion du site internet – Modalités d'inscription sur le site : info@lartisclic.fr